

Informations Post AGO

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009, la Société Union de Factoring publie, ci-dessous :

- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,
- Les résolutions adoptées.

I- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

Unité en dinars

ACTIFS	Notes	2009	2008*
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés	1		
Immobilisations Incorporelles	1.1	177 511	174 288
Moins: Amortissements		137 230	100 131
		40 281	74 157
Immobilisations Corporelles	1.2	1 735 769	1 619 207
Moins: Amortissements		628 435	484 119
		1 107 334	1 135 088
Immobilisations Financières	1.3	2 775 870	2 807 791
Moins: Amortissements			
		2 775 870	2 807 791
Total Actifs Immobilisés		3 923 485	4 017 035
Autres Actifs non courants		34 847	71 262
Total des actifs non courants		3 958 332	4 088 297
ACTIFS COURANTS	2		
Affacturages et comptes rattachés	2.1	78 354 231	61 189 473
Moins: Provisions & Agios réservés	2.2	12 743 737	13 334 162
		65 610 494	47 855 311
Autres Actifs courants	2.3	946 546	831 817
Liquidités et équivalents de liquidités	2.4	153 360	320 598
		1 099 906	1 152 415
Total des Actifs courants		66 710 400	49 007 726
Total des Actifs		70 668 732	53 096 022

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	2009	2008*
CAPITAUX PROPRES	3		
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves Légales		248 619	248 619
Réserves Fonds Social		143 741	152 599
Réserves Pour Réinvestissements exonérés		1 000 000	1 000 000
Réserves Pour Risques Généraux		740 000	740 000
Résultat Reporté		- 4 403 592	- 5 769 064
Total Capitaux Propres Après affectation		7 728 768	6 372 155
PASSIFS			
Passifs non courants	4		
Emprunt	4.1	256 000	384 000
Emprunt Obligataire	4.2	8 000 000	16 000 000
Fonds de Garantie	4.3	10 340 199	7 905 738
Provisions Pour Risques et Charges	4.4	235 000	
Total des Passifs non courants		18 831 199	24 289 738
Passifs courants	5		
Adhérents et comptes rattachés	5.1	5 070 420	5 931 506
Autres passifs courants	5.2	2 996 985	2 770 263
Concours bancaires et autres passifs	5.3	36 041 359	13 732 361
Total des Passifs courants		44 108 766	22 434 130
Total des Passifs		62 939 964	46 723 868
Total des Capitaux propres et des passifs		70 668 732	53 096 022

* Retraités pour les besoins de comparabilité

II- Tableau de mouvement des capitaux propres Au 30 Juin 2010.

Désignations	Capital	Réserves Légales	Réserves Réinvest Exonéré	Réserves Risques Généraux	Réserves Fonds Social	Résultat Reporté	Modification Comptable	Résultat Net	Total
Solde Au 31/12/2008	10 000 000	248 619	1 000 000	740 000	152 599	-2 307 445	-518 087	-2 371 213	6944 473
Affect Approuvée par l'AGO du 8/7/2009		0	0	0	0	-2 889 300	518 087	2 371 213	0
Résultat au 31/12/2009					-8 858		-572 319	1 365 472	784 295
Solde Au 8/7/2009	10 000 000	248 619	1 000 000	740 000	143 741	-5 196 745	-572 319	1 365 472	7 728 768
Affect Approuvée par l'AGO du 30/06/2010		0	0	0	0	793 153	572 319	-1 365 472	0
Solde Au 30/06/2010	10 000 000	248 619	1 000 000	740 000	143 741	-4 403 592	0	0	7 728 768

III- Résolutions adoptées par l'AGO du 30 Juin 2010.

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2009 tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'administration des jetons de présence au titre de l'exercice 2009 d'un montant égal à 5.000,000 Dinars Net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer 5.000,000 Dinars net au titre de rémunération pour chaque membre du Comité Exécutif de Crédit et du Comité Permanant d'Audit Interne.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale autorise l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 Millions de Dinars sur une durée de cinq années, et donne pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la modification comptable apportée aux exercices 2008 et aux exercices antérieurs respectivement de (- 471.084) Dinars et (- 101.235) Dinars soit un total de (-572.319) Dinars et décide de l'affecter dans le compte de résultats reportés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'éponger une partie des pertes cumulées par l'affectation des résultats bénéficiaires de l'exercice 2009, qui s'élèvent à 1.365.472 Dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Imededdine CHERIF et Tahar BAYAH , de la Banque Nationale Agricole « BNA », l'Amen Bank « AB », l'Arab Tunisian Bank « ATB », l'Arab Tunisian Lease « ATL », CARTE Assurances, SAFINA Sicaf, SPDIT Sicaf, Société Tunisienne d'Equipement « STE », CURAT SA et la Société Asiraq, et ce, pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat des cabinets F.M.B.Z-KPMG Tunisie et MS LOUZIR en tant que co-commissaires aux comptes de la Société et ce pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité